

Votre enfant a peut-être un trouble du neurodéveloppement

Cette fiche vous explique **simplement** ce que nous allons faire ensemble pour aider votre enfant.

C'est quoi, un trouble du neurodéveloppement ?

Le cerveau de votre enfant fonctionne d'une manière différente.

Ce n'est pas une maladie. Ce n'est pas votre faute. Ce n'est pas sa faute.

TSA

Trouble du Spectre de l'Autisme

Votre enfant a du mal à communiquer et à interagir avec les autres. Il peut avoir des comportements répétitifs ou des sensibilités particulières.

TDAH

Trouble Déficit de l'Attention / Hyperactivité

Votre enfant a du mal à se concentrer, à rester en place ou à contrôler ses réactions.

Quels signes peuvent alerter ?

TSA – Signes 0 à 7 ans

- Pas de babillage avant 12 mois ;
- Pas d'association de 2 mots à 24 mois ;
- Peu de contact avec les yeux ; peu d'intérêt aux interactions sociales
- Mouvements répétitifs (agiter les mains...) ;
- Très sensible ou peu sensible aux sons, textures, lumières ;
- Perd des mots qu'il savait dire.

TDAH – Signes 6 à 12 ans

- Du mal à rester concentré en classe ;
- Bouge beaucoup, se lève souvent ;
- Parle sans s'arrêter ;
- Répond avant la fin de la question ;
- Perd ses affaires régulièrement ;
- Difficultés à s'organiser.

Si vous observez plusieurs de ces signes, parlez-en à votre médecin. Plus le repérage est précoce, mieux on peut aider votre enfant.

Comment allons-nous vous aider ?

Voici les **étapes** du parcours de soins, dans l'ordre :

- 1** **Votre médecin écoute et évalue :**
Il pose des questions sur le développement de votre enfant. Il utilise des outils simples (questionnaires).
- 2** **Des bilans spécialisés sont proposés :**
Selon les besoins, votre enfant peut voir : une orthophoniste, un neuropsychologue, un ORL, une orthoptiste, un psychomotricien. Chaque professionnel envoie son rapport au médecin traitant en 15 jours.
- 3** **Une réunion entre professionnels si besoin :**
Tous les soignants se parlent pour trouver la meilleure aide pour votre enfant. Vous pouvez aussi participer à cette réflexion.
- 4** **Un suivi coordonné à la MSP :**
Votre médecin reste votre interlocuteur principal. Il coordonne toutes les interventions et vous tient informé.
- 5** **Un dossier MDPH si nécessaire :**
Si votre enfant a besoin d'une aide à l'école (AESH) ou d'allocations (AEH), nous vous aidons à constituer le dossier MDPH.

Ce que vous pouvez attendre de nous

-  **Un parcours lisible**
Vous savez toujours qui fait quoi et pourquoi.
-  **Des délais réduits**
L'orientation vers les spécialistes se fait en moins d'un mois.
-  **Un accompagnement renforcé**
Vous n'êtes pas seuls. Votre médecin est là à chaque étape.
-  **La confidentialité**
Vos données et celles de votre enfant sont protégées. Votre accord est demandé avant tout partage entre professionnels.

Des questions ? Nous sommes là.

Parlez-en à votre médecin lors de votre prochaine consultation.

Maison de Santé de Saint-Just

48 Lot. de la Condamine – 34400 Saint-Just

Site internet : www.msp-saintjust.fr



Référente MDPH : contactez la MSP pour être accompagné(e) dans vos démarches.